

CE CONCOURS EST OUVERT AUX RÉSIDENTS DU CANADA SEULEMENT ET IL EST SOUMIS AUX LOIS DU CANADA

Les frais de données standards s'appliquent aux participants qui choisissent concourir à l'aide d'un dispositif mobile. Veuillez communiquer avec votre fournisseur de service au sujet de l'information sur les prix, les plans de service et les tarifs avant de participer à partir d'un dispositif mobile.

Ce Concours n'est, en aucun cas, commandité, approuvé ou administré par, ni associé avec Facebook, Inc., Twitter, Inc. ou Instagram, Inc., (étant des « Réseaux sociaux »). Les Réseaux sociaux sont par les présentes complètement libérés de toute responsabilité par chaque participant à ce concours. Toutes les questions, commentaires ou plaintes concernant ce Concours doivent être adressées au Commanditaire et non pas au Réseau social.

1. DATES CLÉS :

Le « Concours de photos Pose de super-héros Spider-Man : Les retrouvailles » (le « **Concours** ») débute le 5 juin 2017 à 8 h 00 (« **HNE** ») et se termine le 3 septembre 2017 à 23 h 59 **HNE** (la « **Période du concours** »).

2. ADMISSIBILITÉ :

Le Concours s'adresse à tous les résidents du Canada qui ont atteint l'âge de la majorité dans leur province/territoire de résidence au moment de l'inscription, sauf les employés, représentants ou agents (et les personnes qui résident à la même adresse, en lien de parenté ou non) de Panasonic Canada Inc. (ci-après le « **Commanditaire** »), Columbia TriStar Marketing Group, Inc. (« **CTMG** »), Marvel Characters, Inc., et chacun de leurs représentants respectifs, agents, sociétés mères, filiales, affiliées, fournisseurs des prix, agence de publicité/promotion et tout autre individu, entité ou entités impliqués dans le développement, la production, la mise en œuvre, l'administration ou la gestion optimale du Concours (collectivement avec le Commanditaire, ci-après « **Parties au concours** »).

3. ACCEPTATION D'ÊTRE JURIDIQUEMENT LIÉ PAR LES RÈGLEMENTS :

En participant à ce Concours, vous confirmez avoir lu et être d'accord pour être lié juridiquement par les présents règlements officiels (ci-après « **Règlements** »).

4. COMMENT PARTICIPER :

AUCUN ACHAT REQUIS. LE FAIT DE FAIRE UN ACHAT N'AUGMENTERA NI NE MODIFIERA VOS CHANCES DE GAGNER À CE CONCOURS.

Pour être admissible et obtenir une (1) Inscription (ci-après « **Inscription** ») et collectivement, « **Inscriptions** ») allez à l'adresse : spiderman.panasonic.ca (ci-après « **site Web** ») et suivez les instructions à l'écran afin d'obtenir le Formulaire d'inscription officiel au Concours (ci-après « **Formulaire d'inscription** »). Remplissez complètement le Formulaire d'inscription, lequel comprend, entre autres, la nécessité de : (i) inscrire votre nom au complet, votre date de naissance, votre province ou territoire de résidence, et une adresse de courriel valide; puis (ii) confirmer avoir lu et être d'accord pour être lié juridiquement aux règles et conditions des Règlements officiels (ci-après « **Règlements** »). Après avoir saisi toute l'information requise et avoir accepté les Règlements, suivez les instructions à l'écran pour télécharger une (1) photo unique et originale de vous-même (ci-après « **Photo** ») dans une pose de Spider-Man (ci-après « **Thème** »). Votre Photo doit satisfaire aux exigences de soumission de la règle 7 ci-dessous. Vous ne devez pas participer à une activité illégale lors de la prise de la Photo, ni à toute activité qui pourrait s'avérer dangereuse ou préjudiciable pour vous et pour autrui. En participant à ce Concours, et sans se limiter à la licence ci-dessous, vous accordez votre permission :

- i. De permettre au Commanditaire d'afficher votre Photo sur la Galerie de photos du site Web du Concours; et
- ii. De permettre au Commanditaire d'afficher votre Photo sur les pages des médias sociaux du Commanditaire.

Après avoir complété toutes les étapes du processus d'inscription (incluant avoir rempli le Formulaire d'inscription, accepté les règlements et téléchargé votre Photo), suivez les instructions à l'écran pour soumettre votre Inscription.

Pour être admissible, il faut que tout le contenu et le matériel associé à votre Inscription, incluant sans limitation votre Photo (collectivement, ci-après « **Matériel d'inscription** ») : (i) soit soumis et reçu en accord avec les présents Règlements durant la Période du concours; (ii) comprenne tous les composants et matériels indiqués ci-dessus; (iii) représente le Thème; et (iv) respecte les présents Règlements, incluant, mais sans s'y limiter, les exigences de soumission spécifiques indiquées ci-dessus dans la règle 7 (le tout déterminé par le Commanditaire à sa seule et absolue discrétion).

5. LIMITE D'INSCRIPTION ET CONDITIONS :

La limite est de une (1) Inscription par personne par jour. Si le Commanditaire découvre (à l'aide de toute preuve ou autre information signalée ou découverte autrement par le Commanditaire) que toute personne a tenté de : (i) obtenir plus de une (1) Inscription par jour; et/ou (ii) utiliser de multiples noms, identités, adresses de courriel et/ou tout système automatisé, macro, script, robotique ou autres ou programme(s) et/ou tout autre moyen ne respectant pas la lettre et l'esprit de l'interprétation par le Commanditaire des présents Règlements pour entrer ou autrement perturber ce Concours; alors il/elle peut être disqualifié(e) du Concours à la seule et absolue discrétion du Commanditaire. Les Parties au concours, et chacun de leurs agents, employés, directeurs, ayants droit et cessionnaires respectivement (collectivement, ci-après « **Renonciataires** ») rejettent toute responsabilité et toute obligation, quelle qu'elle soit, en rapport avec toute Inscription reçue en retard, perdue, égarée, retardée, incomplète ou incompatible et/ou Matériel d'inscription (toutes étant invalides). Une Inscription peut être refusée, à la seule et absolue discrétion du Commanditaire, si : (i) l'Inscription (incluant, mais sans s'y limiter, tout le Matériel d'inscription connexe) n'est pas soumise et reçue conformément aux présents Règlements durant la Période du concours; et/ou (ii) le Matériel d'inscription accompagnant l'Inscription n'est pas conforme avec ces Règlements (incluant, mais sans s'y limiter, les Exigences de soumission spécifiques énumérées à la règle 7 ci-dessus) (le tout étant déterminé par le Commanditaire à sa seule et absolue discrétion).

6. VÉRIFICATION :

Toutes les Inscriptions, le Matériel d'inscription et les participants sont sujets à vérification en tout temps et pour toute raison. Le Commanditaire se réserve le droit, à sa seule et absolue discrétion, d'exiger une preuve d'identité et/ou d'admissibilité (dans un format acceptable par le Commanditaire, incluant, mais sans s'y limiter, une photo d'identification émise par un gouvernement) : (i) dans le but de vérifier l'admissibilité d'un individu à participer au Concours; (ii) dans le but de vérifier l'admissibilité et/ou la légitimité de toute Inscription, Matériel d'inscription et/ou autre information saisie (ou prétendument saisie) pour les fins de ce Concours; et/ou (iii) pour toute autre raison que le Commanditaire juge nécessaire, à sa seule et absolue discrétion, pour les fins d'administration de ce Concours conformément à l'interprétation par le Commanditaire de la lettre et de l'esprit des présents Règlements. Le défaut de fournir une telle preuve à la satisfaction totale du Commanditaire dans le délai spécifié par le Commanditaire peut conduire à la disqualification à la seule et absolue discrétion du Commanditaire. Le seul dispositif déterminant de l'heure pour les fins du présent Concours sera le chronomètre officiel du Commanditaire.

7. EXIGENCES DE SOUMISSION :

EN SOUMETTANT UNE INSCRIPTION, VOUS CONFIRMEZ QUE CETTE INSCRIPTION (ET CHAQUE COMPOSANT INDIVIDUEL CORRESPONDANT – INCLUANT, MAIS SANS S'Y LIMITER, LE MATÉRIEL D'INSCRIPTION) EST CONFORME À TOUTES LES CONDITIONS ÉNONCÉES DANS LES PRÉSENTS RÈGLEMENTS. LES RENONCIATAIRES N'AURONT AUCUNE RESPONSABILITÉ QUE CE SOIT QUANT À : (I) L'UTILISATION DE VOTRE INSCRIPTION (OU TOUT COMPOSANT CORRESPONDANT – INCLUANT, MAIS SANS S'Y LIMITER, LE MATÉRIEL D'INSCRIPTION); (II) L'INSCRIPTION À TOUTE ACTIVITÉ CONNEXE AU CONCOURS; (III) TOUTE UTILISATION, COLLECTION, STOCKAGE ET DIFFUSION DE TOUTE INFORMATION PERSONNELLE; ET/OU (IV) SI VOUS ÊTES DÉCLARÉ GAGNANT, TOUT PRIX (INCLUANT TOUT USAGE OU MÉSUSAGE D'UN PRIX). LES RENONCIATAIRES SERONT TENUS FRANCS DE TOUT PRÉJUDICE PAR VOUS DANS LE CAS OÙ IL SERAIT DÉCOUVERT QUE VOUS VOUS EN ÊTES ÉCARTÉ OU QUE VOUS N'AVEZ PAS RESPECTÉ ENTIÈREMENT N'IMPORTE LEQUEL DES PRÉSENTS RÈGLEMENTS (SELON CE QUI S'APPLIQUE). CES DÉSISTEMENTS ET DÉCHARGES DE RESPONSABILITÉ DEMEURERONT EN VIGUEUR JUSQU'APRÈS LA FIN DU PRÉSENT CONCOURS ET/OU L'ATTRIBUTION DE TOUS LES PRIX.

Pour être admissible à participer à ce Concours, la Photo que vous soumettrez doit respecter les conditions suivantes :

Taille maximale du fichier	Formats acceptables	Autres exigences
Maximum : 2 Mo	.JPG	<ul style="list-style-type: none"> • Doit exprimer le Thème; • Doit être votre propre travail original;

En participant au Concours, chaque participant(e), par la présente, garantit et déclare que tout Matériel d'inscription qu'il/elle soumet :

- i. est sa propre production originale et que le participant a obtenu tous les droits nécessaires et aussi pour le Matériel d'inscription afin de soumettre un tel Matériel d'inscription au Concours;
- ii. n'est pas en violation de toute loi, statut, ordonnance ou réglementation;
- iii. ne contient aucune référence ou ressemblance à tout tiers identifiable, sauf s'il/elle a obtenu un consentement de tels individus et de leurs parents/tuteur légal s'ils n'ont pas atteint l'âge de la maturité dans leur juridiction de résidence;
- iv. ne donnera pas lieu à des réclamations, quelles qu'elles soient, incluant, sans s'y limiter, les réclamations de violation, invasion de la vie privée ou de publicité, ni ne violeront tous les droits et/ou les intérêts de tout tiers; et
- v. n'est pas diffamatoire, calomnieux, pornographique ou obscène, et de plus qu'il ne contient, ne décrit, n'inclut, ne discute ni n'implique, sans limitation, un quelconque des suivants : nudité, consommation d'alcool/de drogue ou de produits de tabagisme; activité sexuelle explicite ou simulée, insinuations à caractère sexuel; langage et/ou symbole cru, vulgaire ou offensant, caractérisation dérogatoire de tout groupe ethnique, racial, sexuel, religieux ou autre (incluant, sans limitation, tous les compétiteurs du Commanditaire); qui décrit, approuve, pardonne et/ou discute de tout comportement illégal, inapproprié ou risqué; information personnelle des individus, incluant, sans limitation, les noms, numéros de téléphone et les adresses (physiques ou électroniques); les messages publicitaires, les comparaisons ou sollicitations pour des produits ou services autres que les produits du Commanditaire; tout produit identifiable de tierce partie, marque de commerce, marque et/ou logo, autres que ceux du Commanditaire ou de Spider-Man (p. ex. : tout vêtement porté et/ou produit apparaissant dans votre Matériel d'inscription ne doit pas contenir de logo ou marque de commerce visible ou autre matériel de tierce partie sauf si le consentement approprié a été reçu – nota : tout produit de tierce partie identifiable, marque de commerce, marque et/ou logo pour lesquels aucun consentement n'a été

reçu, doivent être masqués de manière à être méconnaissables); conduite ou autres activités en violation des présents Règlements; et/ou tout autre matériel qui est ou pourrait être considéré comme inapproprié, impropre ou offensant, le tout déterminé par le Commanditaire à sa seule et absolue discrétion.

Le Commanditaire et/ou son agence de publicité ou son modérateur de contenu désigné (ci-après « l'Examineur ») se réservent le droit d'examiner tout Matériel d'inscription. Tout Matériel d'inscription que l'Examineur considère, à sa seule et absolue discrétion, qu'il viole les termes et conditions établies dans les présents Règlements est sujet à disqualification. L'Examineur se réserve le droit, à sa seule et absolue discrétion en tout temps et pour toute raison, de retirer tout Matériel d'inscription (ou toute partie de celui-ci) et/ou de demander à un participant de modifier, éditer et/ou de soumettre à nouveau son Matériel d'inscription (ou toute partie de celui-ci) afin de s'assurer que le Matériel d'inscription respecte ces Règlements, ou pour toute autre raison. Si une telle action était nécessaire en tout point durant ou après le Concours, alors le Commanditaire se réserve le droit, à sa seule discrétion, de prendre toute action nécessaire selon les circonstances – incluant, sans limitation, la disqualification du Matériel d'inscription (et ainsi de l'Inscription correspondante et/ou du participant associé) – afin de s'assurer que le Concours se déroule selon l'interprétation par le Commanditaire de la lettre et de l'esprit des présents Règlements.

8. LICENCE :

En participant au Concours et en soumettant une Inscription, chaque participant : (i) concède au Commanditaire et à CTMG, à perpétuité, une licence non exclusive de publier, afficher, reproduire, modifier, éditer ou autrement utiliser son Matériel d'inscription (et chaque composant de celui-ci), en tout ou en partie, pour des fins de publicité et de promotion du Concours ou pour tout autre raison; (ii) concède tous les droits moraux sur son Matériel d'inscription (et chaque composant de celui-ci) en faveur du Commanditaire et de CTMG (et à toute personne autorisée par le Commanditaire ou CTMG) d'utiliser ledit Matériel d'inscription; et (iii) accepte de décharger et dégager les Renoncataires de toutes réclamations, dommages, responsabilités, coûts et dépenses découlant de l'utilisation de son Matériel d'inscription (ou tout composant de celui-ci), incluant, sans limitation, toute réclamation basée sur les droits de publicité, diffamation, invasion de la vie privée, infraction aux droits d'auteur, violation de marque de commerce ou de toute autre propriété intellectuelle connexe ou quelque autre cause de recours que ce soit.

9. PRIX :

Il y aura un total de six (6) « **Prix bimensuels** » et six (6) « **Grands prix** » disponibles durant le concours (ci-après « **Prix** » et collectivement, les « **Prix** ») disponibles au gagnant, comme suit :

Grands prix : Il y aura six (6) Grands prix disponibles, chacun consistant en un voyage pour deux (2) personnes à Manhattan, New York, États-Unis entre le 1^{er} octobre 2017 et le 30 septembre 2018, incluant : le tarif aérien (en classe économique) pour le gagnant à New York depuis le principal aéroport canadien le plus proche du lieu de résidence du gagnant; le séjour de deux (2) nuits avec hébergement pour le gagnant à New York dans un hôtel au choix du Commanditaire à sa seule et absolue discrétion, deux (2) billets pour un spectacle musical sur Broadway ou Off-Broadway ou une pièce de théâtre au choix du Commanditaire à sa seule et absolue discrétion, et un sac cadeau Spider-Man : Les retrouvailles (collectivement, ci-après « **Grand prix** »).

Chaque Grand prix a une valeur approximative au détail de 2 130 \$ CAD basé sur un exemple de départ depuis Vancouver, Colombie-Britannique, bien que la valeur actuelle au détail puisse varier selon le point de départ. Aucune différence entre la valeur approximative et la valeur réelle au détail ne sera fournie.

Prix bimensuels : Il y aura un total de six (6) Prix bimensuels, chacun consistant en un sac cadeau Spider-Man : Les retrouvailles, d'une valeur approximative au détail de 130 \$ CAD. Le Prix bimensuel attribué le 19 juin 2017 (ci-après « **Premier prix bimensuel** ») inclura également deux (2) billets pour une représentation en avant-première du film Spider-Man : Les retrouvailles dans un cinéma de Toronto,

Montréal, Vancouver, Calgary ou Edmonton, au choix du Commanditaire, le 5 juillet 2017, d'une valeur approximative de 25,90 \$ CAD, pour un total approximatif du Premier prix bimensuel de 155,90 \$ CAD.

Chaque prix doit être accepté tel que décerné et ne peut pas être transféré, cédé, vendu, ou converti en argent sonnante (sauf sur permission spécifique du Commanditaire à sa seule et absolue discrétion). Aucune substitution sauf au choix du Commanditaire. Le Commanditaire se réserve le droit, à sa seule et absolue discrétion, de remplacer tout prix ou composant de celui-ci par un prix d'égale valeur au détail, incluant, sans limitation, mais à la seule et absolue discrétion du Commanditaire, un prix en argent.

Aucun des Renonciataires n'offre de représentation ou garantie, expresse ou implicite, en ce qui a trait à la qualité ou l'aptitude de tout prix attribué en rapport avec le Concours. Dans toute la mesure permise par la loi, chaque gagnant(e) confirmé(e) comprend et accepte qu'il(elle) ne peut pas réclamer un remboursement ou rechercher une réparation juridique et équitable soit du Commanditaire, soit de tout Renonciataire s'il arrivait que son Prix ne soit pas conforme ou s'il est insatisfaisant de quelque manière que ce soit, incluant, sans limitation, si une avant-première du film Spider-Man : Le retour était retardée, différée, annulée, ou n'avait pas lieu pour toute raison. Pour plus de certitude et pour éviter tout doute, en acceptant un Prix, chaque gagnant confirmé accepte de renoncer à tout recours contre les Renonciataires, si son prix ou un composant de celui-ci s'avère non satisfaisant, en tout ou en partie.

Sans limiter la généralité de ce qui précède, les conditions générales suivantes s'appliquent à chaque Grand prix : (i) chaque Grand prix doit être accepté tel que décerné et ne peut pas être transféré ou converti en argent sonnante (aucune substitution sauf au choix du Commanditaire); (ii) tout voyage correspondant au Grand prix doit être effectué entre les dates spécifiées ci-dessus sauf si le Commanditaire offre des dates alternatives (autrement le Grand prix sera annulé dans sa totalité); (iii) le gagnant doit : (a) posséder toute la documentation lui permettant de voyager aux États-Unis et de revenir au Canada (passeport valide), et (b) ne pas avoir de restriction pour entrer aux États-Unis et revenir au Canada; (iv) les frais de tout ce qui n'est pas spécifiquement mentionné ci-dessus comme étant inclus dans le Grand prix, sont la seule responsabilité du gagnant, incluant, sans limitation, les repas et breuvages, les pourboires, les spectacles, les assurances santé et de voyage, le transport du gagnant vers et depuis le principal aéroport canadien le plus proche du lieu de résidence du gagnant, les frais de transport à New York, les frais de bagages en extra, et tout objet de nature personnelle (NOTA : le gagnant peut se voir demander une des principales cartes de crédit à son nom au moment de s'inscrire à l'hôtel afin de couvrir tous frais accessoires); (v) si le gagnant n'utilise pas toute partie du Grand prix, alors cette partie non utilisée sera perdue dans sa totalité et rien ne pourra lui être substituée; (vi) en tout temps, le Commanditaire se réserve le droit de : (a) mettre des restrictions raisonnables sur la disponibilité ou l'usage du Grand prix ou de tout composant de celui-ci, et (b) de remplacer le Grand prix ou un composant de celui-ci pour toute raison par un prix ou composant de prix de valeur égale ou supérieure, incluant, sans limitation, mais seulement à la seule discrétion du Commanditaire, un montant en argent; (vii) tous les arrangements du voyage en rapport avec le Grand prix doivent être effectués auprès des agents désignés par le Commanditaire; (viii) en acceptant le Grand prix, le gagnant accepte de renoncer à tout recours contre les Renonciataires si le Grand prix ou un composant de celui-ci n'est pas satisfaisant, en tout ou en partie; (ix) tous les billets de compagnie aérienne sont sujets à leur disponibilité au moment de la réservation; et (x) ni le Commanditaire, ni aucun de ses fournisseurs de prix ne remplacera des billets perdus ou volés.

Il y a une limite de un (1) Prix bimensuel par personne.

10. PROCESSUS DE SÉLECTION D'UN GAGNANT ADMISSIBLE :

Gagnant de Prix bimensuel

Sur participation au concours, et selon les présents Règlements, votre Photo sera placée sur la Galerie de photos sur le site Web du concours pour permettre au public de voter. Le vote se fera en utilisant une fonctionnalité « J'aime », « Votez » ou similaire selon le site Web. À la fin de chaque période bimensuelle d'inscription, la Photo admissible soumise durant la période d'inscription bimensuelle qui aura reçu le plus de votes sera déclarée comme le gagnant potentiel d'un Prix bimensuel. Les chances que votre Photo soit choisie dépendent du nombre et de la qualité des photos soumises durant la période d'inscription

bimensuelle applicable, l'heure de la participation, et le nombre de votes reçus.

À chaque date sur le tableau de la présente section (ci-après « **Date de sélection bimensuelle** ») à Mississauga, ON à 14 h 00 HNE, le participant admissible dont la Photo aura reçu le plus de votes durant la période bimensuelle d'inscription sera considérée comme le gagnant potentiel d'un Prix bimensuel. Pour plus de certitude, les photos soumises durant une période bimensuelle d'inscription ne seront pas reportées pour être admissibles à la date de sélection bimensuelle subséquente, mais demeurent admissibles au tirage d'un Grand prix.

Période d'inscription bimensuelle	Date de sélection bimensuelle
5 juin 2017 au 19 juin 2017 – prix comprenant deux (2) billets pour une avant-première du film Spider-Man : Les retrouvailles dans un cinéma à déterminer; Période un (1) : les Inscriptions admissibles au Prix bimensuel du 20 juin seront également admissibles au tirage d'un Grand prix, un voyage à Manhattan	20 juin 2017
20 juin 2017 au 3 juillet 2017 – Période deux (2) : les Inscriptions admissibles au Prix bimensuel du 4 juillet seront également admissibles au tirage d'un Grand prix, un voyage à Manhattan	4 juillet 2017
4 juillet 2017 au 17 juillet 2017 – Période trois (3) : les Inscriptions admissibles au Prix bimensuel du 18 juillet seront également admissibles au tirage d'un Grand prix, un voyage à Manhattan	18 juillet 2017
18 juillet 2017 au 31 juillet 2017 – Période quatre (4) : les Inscriptions admissibles au Prix bimensuel du 1 ^{er} août seront également admissibles au tirage d'un Grand prix, un voyage à Manhattan	1 ^{er} août 2017
1 ^{er} août 2017 au 14 août 2017 – Période cinq (5) : les Inscriptions admissibles au Prix bimensuel du 15 août seront également admissibles au tirage d'un Grand prix, un voyage à Manhattan	15 août 2017
15 août 2017 au 28 août 2017 – Période six (6) : les Inscriptions admissibles au Prix bimensuel du 29 août seront également admissibles au tirage d'un Grand prix, un voyage à Manhattan	29 août 2017

Gagnants d'un Grand prix

Le 5 septembre 2017 (« **Date du tirage du Grand prix** », et en même temps que les dates de sélection bimensuelles, ci-après « **Dates de sélection** ») à Mississauga, ON à 14 h 00 HNE, six (6) participants admissibles seront choisis au hasard parmi toutes les Inscriptions admissibles soumises et reçues durant la Période du concours selon les présents Règlements et déclarés gagnants potentiels d'un Grand prix. Les chances de gagner dépendent du nombre d'inscriptions admissibles soumises et reçues selon les présents Règlements durant la Période du concours.

11. PROCESSUS DE NOTIFICATION AU GAGNANT ÉLIGIBLE :

Le Commanditaire ou son représentant désigné fera au moins trois (3) tentatives de communication par courriel avec chaque gagnant potentiel pendant les cinq (5) jours ouvrables suivant le 5 septembre 2017. Si un gagnant potentiel ne peut pas être rejoint de la manière indiquée ci-dessus, ou si une notification est retournée comme étant non livrable, le(la) gagnant(e), à la seule et absolue discrétion du Commanditaire, peut être disqualifié(e) (et, en cas de disqualification, perdra ses droits sur le prix applicable) et le Commanditaire se réserve le droit, à sa seule et absolue discrétion et si le temps le permet, de choisir une inscription admissible alternative pour ledit prix applicable parmi les inscriptions restantes soumises et reçues en conformité avec les présents Règlements selon les procédures décrites à la règle 10 (auquel cas les dispositions précédentes de la présente section s'appliqueront à ce nouveau gagnant potentiel choisi).

12. PROCESSUS DE CONFIRMATION DU GAGNANT POTENTIEL :

PERSONNE N'EST GAGNANT À MOINS ET JUSQU'À CE QUE LE COMMANDITAIRE LE(LA) DÉCLARE OFFICIELLEMENT COMME TEL EN CONFORMITÉ AVEC LES PRÉSENTS RÈGLEMENTS, MÊME SI UNE TELLE PERSONNE EST ANNONCÉE COMME GAGNANT OU GAGNANT POTENTIEL.

AVANT DE SE VOIR DÉCLARÉ COMME GAGNANT CONFIRMÉ D'UN PRIX, chaque gagnant potentiel devra : (a) répondre correctement à une question d'habileté arithmétique sans aide mécanique ou autre (laquelle question peut, à la seule et absolue discrétion du Commanditaire, être posée en ligne, par courriel ou autre moyen électronique, par téléphone, ou sur le formulaire de désistement et décharge de responsabilité), et (b) signer et retourner le formulaire de désistement et décharge de responsabilité dans les cinq (5) jours ouvrables, lequel (entre autres choses) : (i) confirme le respect des présents Règlements; (ii) reconnaît l'acceptation du Prix applicable (tel que décerné); (iii) libère les Renonciataires de toute responsabilité en rapport avec le présent Concours, son Inscription à cet égard et/ou l'attribution et l'usage/mésusage du Prix applicable ou de toute portion de celui-ci; (iv) accepte d'indemniser les Renonciataires contre toutes réclamations, dommages, responsabilités, coûts et dépenses découlant de l'utilisation de son Matériel d'inscription ou toute(s) portion(s) de celui-ci; et (v) accepte la publication, reproduction et/ou autre utilisation de son nom, adresse, voix, énoncé à propos du Concours et/ou photographie ou portrait sans autre avis ni compensation, dans toute publicité ou annonce publicitaire effectuée par ou au nom du Commanditaire de toutes les manières ou dans quelque média que ce soit, incluant imprimés, diffusions radiophoniques et télévisuelles ou dans Internet.

Date de sélection des prix	Date de soumission du formulaire de désistement et décharge de responsabilité
20 juin 2017 – Prix incluant deux (2) billets pour une représentation avant-première du film Spider-Man : Les retrouvailles, la fenêtre de soumission du formulaire de désistement et décharge de responsabilité étant réduite	26 juin 2017
4 juillet 2017	17 juillet 2017
18 juillet 2017	31 juillet 2017
1 août 2017	14 août 2017
15 août 2017	28 août 2017
29 août 2017	11 septembre 2017

Les gagnants de prix potentiels devront fournir : leur prénom et leur nom, leur adresse d'expédition valide, leur numéro de téléphone, et toute autre information nécessaire pour gagner leur prix.

Si un gagnant potentiel : (a) ne réussit pas à répondre correctement à la question d'habileté; (b) ne retourne pas les documents du Concours correctement remplis dans les délais prescrits; (c) ne peut pas accepter (ou n'est pas d'accord pour accepter) le Prix applicable (tel que décerné) pour quelque raison que ce soit; et/ou (d) est déterminé à enfreindre les présents Règlements (le tout tel que déterminé par le Commanditaire à sa seule et absolue discrétion); alors il/elle sera disqualifié(e) (et perdra tous les droits au Prix applicable) et le Commanditaire se réserve le droit, à sa seule et absolue discrétion et si le temps le permet, de choisir au hasard une inscription admissible alternative pour le prix applicable parmi les inscriptions admissibles restantes soumises et reçues en accord avec les présents Règlements selon les procédures établies à la règle 10 (auquel cas les dispositions précédentes de la présente section s'appliqueront à ce nouveau gagnant potentiel choisi).

13. CONDITIONS GÉNÉRALES :

Le Concours est assujéti à toutes les lois fédérales, provinciales et municipales. Toutes les décisions du Commanditaire relatives à tout aspect du Concours sont définitives et sans appel et lient tous les participants. TOUTE PERSONNE QUE LE COMMANDITAIRE JUGE ÊTRE EN VIOLATION AVEC L'INTERPRÉTATION PAR LE COMMANDITAIRE DE LA LETTRE ET/OU DE L'ESPRIT DES PRÉSENTS RÈGLEMENTS, POUR QUELQUE RAISON QUE CE SOIT, EST SUJETTE À DISQUALIFICATION À LA SEULE ET ABSOLUE DISCRÉTION DU COMMANDITAIRE EN TOUT TEMPS.

Les Renonciataires ne peuvent être tenues responsable de : (i) toute défaillance de tout site Web ou de toute plateforme durant le Concours; (ii) tout dysfonctionnement technique ou autre problème de toute nature quel qu'il soit, incluant, sans limitation, ceux connexes au réseau ou lignes téléphoniques, systèmes informatiques en ligne, serveurs, fournisseurs d'accès, matériel ou logiciel informatique; (iii) le défaut, pour toute Inscription, Matériel d'inscription, requête et/ou autre information, à être reçue, saisie ou enregistrée pour quelle raison que ce soit, incluant, sans s'y limiter, les problèmes techniques ou la congestion du trafic dans Internet ou sur tout site Web; (iv) tout préjudice ou dommage à l'ordinateur du participant ou autre dispositif connexe ou résultant de la participation au Concours; (v) toute personne étant incorrectement et/ou par erreur identifiée comme un gagnant ou un gagnant potentiel; et/ou (vi) toute combinaison de ce qui précède.

Le Commanditaire se réserve le droit soumis à la seule approbation de la Régie des alcools, des courses et des jeux du Québec (ci-après « **la Régie** »), de retirer, modifier ou suspendre ce Concours (ou de modifier les présents Règlements) de quelque manière que ce soit, dans l'éventualité de toute cause en dehors du contrôle raisonnable du Commanditaire qui perturberait la conduite correcte de ce Concours de la manière prévue dans les présents Règlements, incluant, sans limitation, toute erreur, problème, virus informatique, bogue, altération, intervention non autorisée, fraude ou défaillance de toute sorte. Toute tentative pour miner le déroulement légitime de ce Concours de quelque façon (tel que déterminé par le Commanditaire à sa seule et absolue discrétion) peut être une violation des droits criminels et civils et si une telle tentative est faite, le Commanditaire se réserve le droit d'exercer un recours pour obtenir un dédommagement avec toute la rigueur de la loi. Le Commanditaire se réserve le droit, seulement avec l'accord de la Régie au Québec, d'annuler, de modifier ou de suspendre ce Concours, ou de modifier les présents Règlements, de quelque manière que ce soit sans avis préalable ni obligation, en cas d'accident, d'erreur d'impression, administrative, ou autre de toute sorte, ou pour toute autre raison quelle qu'elle soit. Le Commanditaire se réserve le droit, à sa seule et absolue discrétion, de faire subir un autre test d'habileté s'il le juge approprié dans les circonstances et/ou pour respecter une loi applicable.

En participant à ce Concours, tout participant consent expressément à ce que le Commanditaire, ses agents et/ou représentants, enregistrent, partagent et utilisent l'information personnelle soumise

seulement pour les fins administratives du Concours et en accord avec la politique de confidentialité du Commanditaire (disponible à l'adresse : spiderman.panasonic.ca). La présente section ne limite pas tout autre consentement qu'un individu pourrait fournir au Commanditaire ou à d'autres en rapport avec la cueillette, l'utilisation et/ou la divulgation de ses informations personnelles.

Le Commanditaire se réserve le droit, soumis seulement à l'approbation de la Régie au Québec, d'ajuster toute date, période et/ou autre mécanisme du Concours stipulés dans les présents Règlements, d'une façon jugée adéquate par le Commanditaire, pour des fins de vérification de conformité par tout participant, Inscription, Matériel d'inscription, requête et/ou autre information à propos des présents Règlements, ou résultant de tout problème technique ou autre, ou à la lumière de toutes autres circonstances qui, selon l'opinion du Commanditaire, à sa seule et absolue discrétion, affecte l'administration appropriée du Concours tel que prévue dans les présents Règlements, ou pour toute autre raison.

Pour les résidents du Québec: *Pour les participants résidant au Québec, un différend quant à l'organisation ou à la conduite du présent concours peut être soumis à la Régie des alcools, des courses et des jeux du Québec afin qu'il soit tranché. Tout litige à l'égard de la remise d'un prix peut être soumis à la Régie seulement dans le but d'aider les parties à conclure un accord.*

En cas de divergence ou d'inconstance entre les termes et conditions des présents Règlements, et de divulgation ou autre énoncé contenus dans le matériel connexe au Concours, incluant, mais sans s'y limiter, la version française des présents Règlements, point de vente, télévision, imprimé ou publicité en ligne et/ou toutes les instructions ou interprétations des présents Règlements données par tout représentant du Commanditaire, les termes et conditions des présents Règlements auront préséance, gouvernance et contrôle dans toute la mesure permise par la loi.

La nullité ou l'inapplicabilité de toute disposition des présents Règlements ne doit pas affecter la validité ou la force exécutoire de toute autre modalité. Advenant que toute modalité soit jugée non valide, inapplicable ou illégale, ces Règlements demeureront en vigueur et devront être interprétés selon ses conditions comme si la modalité non valide ou illégale ne faisait pas partie des présents règlements.